



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 21 mai 2013

- Président :** FLEURY Edmond
- Excusés :** BONZON André, HAUERT Stéphane, JOYET Antoine, JOYET Emile, MARGOT Philippe, MBASSI NOUKE Monique, RAUCH Sophie, SCHIESS Isabelle
- Absents :** BRIGUET Frédéric, HOSTETTLER Yves-Marie, MATTHEY Nathalie, RITTER Jean, THONNEY Raoul

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2013.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de deux nouveaux conseillers pour l'Entente, en remplacement de M. Mathieu Gobet et Marc Zeller, démissionnaires.
- 6) Préavis 29/2013 « Demande de crédit pour la réfection du sol de la salle de gymnastique Derrière-la-Ville ».
- 7) Préavis 30/2013 « Demande de crédit pour le remplacement des chaudières du collège Derrière-la-Ville ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour modifié est accepté.

Le Président annonce les démissions de M. Mathieu Gobet et de M. Marc Zeller avec effet immédiat.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2012

M. Edmond Fleury, Président, annonce une correction à la page 3, dernier paragraphe du point 3, ce n'est pas M. Philippe Cosandey, mais M. Jean-Claude Cosenday.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, demande de modifier en page 3, sa 2^{ème} intervention : « Pour ce faire il a fallu procéder à certains travaux », par : « Pour ce faire il faudra procéder à certains travaux ». En effet, ces travaux n'ont pas encore été réalisés.

- **Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.**

1) Adoption de l'ordre du jour

M. Edmond Fleury, Président, propose d'ajouter un point concernant les assermentations de deux nouveaux conseillers en remplacement des deux démissionnaires annoncés ci-dessus. Le Président rappelle à l'assemblée que les démissions doivent impérativement lui être adressées directement.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président le 15 mai dernier a assisté à la pose de la 1^{ère} pierre du futur centre de vie enfantine. Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, et M. Louis Savary, Syndic, ont enfoui dans le radier un cylindre étanche contenant divers documents.

M. Edmond Fleury, Président, a entendu quelques plaintes de commissionnaires sur le délai pour rapporter. Idéalement, la Municipalité prévoit 4 semaines de la 1^{ère} séance au dépôt du rapport chez le Greffe. Le Président constate que pour les deux préavis présentés au Conseil ce soir, le temps disponible n'était que de deux semaines. En effet, il admet que ce délai est court et en partie de sa responsabilité car il a fait avancer d'une semaine le conseil de ce soir. Il s'en excuse et pense aussi que cela n'est pas la règle mais que cela ne doit pas être vécu comme une catastrophe ; nous ne devons pas avoir un comportement de fonctionnaire, mais pouvoir agir dans des délais courts si nécessaire avec dynamisme.

Le Président informe les responsables des groupes que la secrétaire leur adressera ces prochains jours un tableau des membres des commissions à compléter en prévision des nominations de juin 2013.

3) Communications de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

4) Informations régionales

Mme Anne Pécoud informe que la Commission des affaires régionales s'est lancée dans le projet de M. Bruno Cantin ; un questionnaire a été élaboré concernant les différentes associations qui sont en relations avec les municipaux de notre commune. Ce document a été remis à la Municipalité et devra être retourné pour dépouillement. Le dossier est donc actuellement en cours.

5) Assermentation de deux nouveaux conseillers pour l'Entente, en remplacement de M. Mathieu Gobet et Marc Zeller, démissionnaires

M. Edmond Fleury, Président, procède aux assermentations de M. Gianni Arico et M. Jean-Luc Aebischer pour l'Entente.

Le Président précise que M. Mathieu Gobet était membre de la Commission des Finances et que M. Marc Zeller était membre de l'AJENOL. Lors du Conseil du 25 juin des remplaçants seront nommés.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique qu'il est très important que la commune soit représentée à la hauteur de ce qu'elle a droit ; si nous avons droit à 3 sièges il faut les occuper. De ce fait, Il serait important de trouver un nouveau membre pour l'AJENOL pour la prochaine rencontre qui aura lieu au début juin 2013.

6) Préavis 29/2013 « Demande de crédit pour la réfection du sol de la salle de gymnastique Derrière-la-Ville »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Jacqueline Dieperink fait lecture des conclusions du rapport, lequel recommande d'accepter le préavis municipal présenté en accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 43'000. —TTC pour la réfection du sol de la salle de gymnastique DLV V, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 29/2013 est accepté à l'unanimité.

7) Préavis 30/2013 « Demande de crédit pour le remplacement des chaudières du collège Derrière-la-Ville »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

En préambule, M. Olivier Lyon tient à préciser que les membres de la commission ad hoc ont regretté d'être mis devant le fait accompli sur une situation toute faite et de ne pas avoir une vue générale de l'état de l'immeuble. M. Olivier Lyon fait lecture des conclusions du rapport, lequel recommande de refuser le préavis présenté et de donner décharge à la commission de son mandat. La commission ad hoc émet le vœu que la Municipalité étudie et propose une solution conforme aux critères du développement durable en développant la variante pour une installation de chauffage mixte pellet / gaz.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture du rapport, lequel ne peut se prononcer sur le choix de la Municipalité car les deux solutions alternatives sont équivalentes du point de vue financier. La Commission n'a aucune raison de s'opposer au préavis mais n'a pas plus de raison de proposer de l'accepter. La Commission des finances renonce à toute recommandation de vote.

M. Edmond Fleury, Président, pense que les conclusions de la Commission des finances ne sont pas claires et demande des précisions.

M. Jean-Dominique Decotignie précise que l'investissement ne pose pas de problème, mais il y a d'autres solutions équivalentes du point de vue financier ; il ne faut pas privilégier celle-ci plus qu'une autre. Le rapport est fait avec une conclusion sans pour autant émettre un avis de vote quant au choix des variantes proposées.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

M. Louis Savary, Syndic, apporte les précisions suivantes :

- Les installations de chauffage à mazout de DLV 1 et 2 ont été respectivement mises en service en 1968 et 1973. Les problèmes actuels sont le remplacement de la chaudière et la mise à jour de la distribution de chaleur de DLV 2 et l'assainissement de la citerne de DLV 1. La chaudière de DLV 1 semble encore tenir le coup malgré son âge avancé. De plus, les bâtiments de DLV datent des années 70 et ne répondent plus aux normes d'isolation thermique actuelles.
- En 2011, une étude avait été demandée par la Municipalité pour le remplacement de la chaudière DLV, laquelle concluait que l'isolation des bâtiments était logiquement les premiers travaux à entreprendre. Une estimation des coûts de rénovation de l'enveloppe des bâtiments avait alors été demandée, laquelle se montait à 5.6 millions. Ce montant a été porté aux prévisions d'investissement du budget 2012 pour les années 2013 et 2015 à 2017. Au printemps 2012, l'examen des comptes 2011 montrait un tassement des recettes fiscales et l'évolution économique indiquait que nous ne pouvions plus s'attendre à des recettes importantes de la part des personnes morales. Les prévisions d'investissement ont alors été révisées en fonction des priorités retenues, principalement la garderie, le centre du village, la zone d'activité du Châtelard et en fonction du plafond d'endettement de la législature fixé par le Conseil communal à 30 millions de francs. L'isolation des bâtiments DLV a donc été reportée à la prochaine législature 2017-2019.
- Toutefois, des pannes de chauffage et de la distribution ont eu lieu l'hiver dernier, provoquant des interventions répétées des spécialistes. Vu l'échéance des travaux de rénovation, la Municipalité a décidé de remplacer les éléments critiques, ceci au titre de travaux d'entretien en attendant l'isolation.

- Au bâtiment DLV 1, la chaudière est à 15 mètres de la conduite de gaz. Au lieu d'assainir la citerne, il semblait opportun de changer la chaudière contre une chaudière à gaz et de simplifier ainsi le maintien de l'installation. Le service du gaz effectue à ses frais le raccordement principal pour les clients importants. Le raccordement DLV 2 peut également être effectué gratuitement. Cela conduit à la suppression des citernes de DLV 2 et à la récupération des volumes concernés. Y compris les coûts de suppression des citernes, la solution gaz est environ 20 % plus chère que la solution mazout.
- L'installation au gaz serait la plus simple à mettre en place, engendrerait de faibles coûts de contrôle et d'entretien, aucune surveillance et de commande de réapprovisionnement alors que pour un système à pellets, le travail de surveillance et d'entretien est important ; il s'agit d'un fonctionnement fiable et éprouvé avec deux chaudières modernes ayant un meilleur rendement.
- C'est une solution économique et la plus économique du comparatif si l'on tient compte des coûts d'investissement, de maintenance et d'exploitation. Toutefois, ce n'est pas la solution la plus écologique, elle dégage du CO₂, mais moins que le mazout et n'émet pas de poussières fines. L'écologie est importante, mais il faut être réaliste et mettre en œuvre des solutions écologiques à bon escient, la priorité devant être mise sur l'efficacité énergétique et l'isolation des bâtiments. C'est là d'abord que doivent être mis nos ressources et nos moyens financiers. La mise en place d'une solution gaz / pellets telle que proposée par la commission demande actuellement plus du double d'investissement et il n'est pas certain que la place soit suffisante dans les locaux pour la chaudière à pellets.
- La solution intermédiaire proposée est la plus raisonnable pour un complexe de bâtiments non isolés, qui requière des puissances de chauffe encore importantes et des chaudières de grandes dimensions.
- Il s'agit d'une solution qui peut être évolutive. Cela est ou pourrait être le premier pas vers la mise en place d'une solution gaz / pellets telle que préconisée par la commission, une fois les bâtiments isolés et en combinaison avec le nouveau collège. L'intégration d'une chaudière pellets et le tirage des conduites de chauffage à distance devraient alors être étudiés, dimensionnés et réalisés lors des travaux de rénovation des bâtiments.

M. David Hofstetter précise que dans le rapport de la commission ad hoc, 1^{ère} page, dernier paragraphe, il est fait mention d'une conduite à distance existante entre les différents bâtiments, laquelle était source de déperditions extrêmement importantes. Si nous suivons le préavis de la Municipalité, il faut également changer cette conduite à distance, ce qui ne figure pas dans les coûts du préavis.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, précise qu'il n'y a pas de déperditions et que cette conduite fonctionne très bien. Il est toutefois surpris que les membres de la commission aient été sur place sans passer par la Municipalité comme le veut l'usage.

M. Olivier Lyon confirme effectivement qu'un contact a eu lieu avec le concierge ; cette conduite a une perte de 20° environ ce qui est relativement énorme. Des comparatifs des coûts entre trois variantes ont été présentés pour le préavis. La conduite à distance était additionnée dans l'installation à pellets et pas dans celle à gaz. Cette conduite date de la construction des bâtiments, elle n'est plus efficace ; il faut que la chaleur puisse être distribuée efficacement.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, précise que la conduite à distance qui a été prise en compte dans la variante à pellets est mentionnée parce qu'une chaudière est supprimée DLV 1 ce qui fait des coûts supplémentaires, mais pas si la chaudière n'est pas supprimée.

Mme Anne Pécoud pense que la commune devrait montrer l'exemple au niveau de l'énergie renouvelable surtout que la taxe CO₂ va peut-être entrer en vigueur. Il faut mettre les moyens pour avoir une efficacité énergétique et montrer l'exemple.

M. Francisco Sancho pense que si la chaudière va lâcher et que si la citerne n'est plus aux normes, il faut prendre des dispositions. Ce qui le surprend beaucoup c'est le montant de Frs. 330'000. —. Sans penser à long terme, pourquoi ne pas se limiter à changer la chaudière et mettre en ordre la citerne. Ce qui permettrait d'avoir le temps de faire une étude complète pour l'isolation du bâtiment. De plus, avec le projet d'un nouveau bâtiment, les locaux techniques pourraient être adaptés en fonction de la nécessité. Pourquoi pas une centrale générale dans ce bâtiment pour les pellets, les autres bâtiments pourraient être alimentés par des conduites à distance ; pourquoi ne pas envisager également des panneaux solaires. Il lui semble que cela vaut la peine aujourd'hui de faire un minimum de frais et de se donner le temps d'analyser la situation. La décision de faire ce qui est présenté dans ce préavis n'est pas la bonne solution ; nous partons dans des dimensions de chaudières qui ne sont pas les bonnes, il faut étudier le global du chauffage. Pour terminer, il demande à la Municipalité comment elle est arrivée à cette solution, des conseils ont-ils été demandés à un ingénieur ou à un conseiller.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise que la Municipalité est également persuadée que la première chose à faire est l'isolation thermique, mais elle rappelle que le Conseil communal a voté une limite du plafond d'emprunt ; la Municipalité a donc une responsabilité dans le temps de tenir son plafond d'emprunt pour la législature. Dans le programme de législature, il est fait mention de mettre en place une politique énergétique basée sur l'étude du concept énergétique de la commune. La volonté est là, le problème est que les investissements déjà faits et une planification financière annoncent que les finances ne vont pas vers la hausse ni le beau. Donc, si l'isolation de ces bâtiments pour presque 6 millions avait été maintenue, un

dépassement du plafond d'emprunt serait peut-être enregistré. Notre Municipalité a décidé de retarder cette isolation thermique. Pour répondre à la question de Mme Anne Pécoud, Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise que c'est au Conseil communal de prendre ses responsabilités ; est-ce que le conseil donne l'ordre de faire l'isolation thermique des bâtiments à la Municipalité. La solution proposée par ce préavis est une solution de transition qui se fait dans le contexte actuel car nous ne pouvions pas prendre l'argent dans cette législature pour faire les travaux d'isolation.

M. Gianni Arico indique qu'en prévision de la séance il s'est préparé, il a parcouru les deux rapports. Il ne cache pas qu'il était parti avec l'idée de voter contre ce préavis, ceci sous l'aspect écologique et sur la vision à long terme. Par contre, au vu des nouvelles que M. Louis Savary, Syndic, et M. Pierre Hämmerli, Municipal, ont apportées, il pense qu'il faut nous montrer raisonnable. La situation économique étant ce qu'elle est, il faut faire attention à nos dépenses ; refaire l'enveloppe représente un coût de presque 6 millions, ce qui est bien plus important que le changement présenté ce soir. Au vu de tous ces éléments, il pense qu'il faudrait néanmoins accepter la solution de la Municipalité, la plus logique et la plus simple, qui peut se réaliser de manière concrète et qui va durer un temps suffisant jusqu'à que des éclaircies économiques permettent d'effectuer des travaux plus conséquents. Il conseille donc de suivre le préavis de la municipalité.

M. Olivier Lyon abonde à la solution de transition ; toutefois, le choix du gaz est une solution pour 30 ans, pour une solution provisoire ou de transition le choix devrait être de garder le mazout et remplacer ce que l'on peut pour diminuer les coûts.

M. Louis Savary, Syndic, indique que le comparatif entre une solution tout gaz et une solution tout mazout, y compris les révisions sur la citerne, présente une différence de Frs. 60'000. —.

M. Francisco Sancho précise qu'il ne dit pas qu'il faut avancer les travaux d'isolation, il faut faire des travaux à moindres coûts en se limitant à changer la chaudière et mettre la citerne aux normes. Faisons le minimum maintenant et donnons-nous le temps.

M. Etienne Fleury rejoint l'avis de M. Francisco Sancho et de ne remplacer qu'une chaudière au lieu des deux.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que la chaudière qui fonctionne et reliée à la citerne qui n'est plus aux normes et c'est ce qui coûte cher car elle est enterrée.

M. Louis Savary confirme que nous pourrions effectivement éviter de changer la chaudière qui fonctionne encore.

M. Jean-Dominique Decotignie relève que la variante au gaz serait moins chère à l'achat, mais sur le long terme elle est plus chère.

M. Gianni Arico pense que le gaz est moins cher. Globalement avec les informations entendues ce soir, la solution gaz représente malgré tout le bon choix à long terme.

M. Christian Gonin a l'impression qu'il existe beaucoup de solutions qui n'ont pas encore été étudiées. Il aimerait ne pas investir beaucoup maintenant et attendre pour prendre de bonnes décisions. Il pense que la Municipalité devrait déjà lancer l'étude sur le projet de la rénovation.

M. François Cottier constate que le bureau Forrer avait réalisé une étude en date du 29 mars 2011 sur la rénovation du système de chauffage. Quelle était la solution la meilleure ?

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique qu'il avait été proposé de garder la solution mazout, mais uniquement sur DLV II.

M. Etienne Fleury comprend l'urgence de faire ces travaux avant cet hiver, mais en sachant qu'une étude a été faite il y a deux ans ; que s'est-il passé durant ce laps de temps ; le dossier a-t-il été laissé sous la pile.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique qu'entre temps l'étude d'isolation avait été lancée pour faire les travaux avant le changement des chaudières, mais une fois les chiffres connus, il a été décidé de reporter ces lourds investissements à plus tard.

M. Frédéric Gyax demande si dans 20 ans il y aura toujours autant de bois.

M. Olivier Lyon précise que nous pouvons avoir du bois au niveau local, les forêts suisses étant sous-exploitées. Tout le monde ne va pas se chauffer aux pellets, il faut privilégier la diversité, pompe à chaleur par exemple.

M. Gianni Arico pense que la question est très opportune, nous touchons aux prévisions. C'est un problème qui présente beaucoup d'inconnues. Il maintient son idée de soutenir le préavis de la Municipalité.

M. David Hofstetter avec tous ces échanges a une question : que se passera-t-il si nous votons contre ce préavis ? La Municipalité va-t-elle remplacer une chaudière seulement et réviser la citerne.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que la solution minimum serait envisagée. Toutefois, en cas de panne il faut être conscient que des frais seront engendrés.

Mme Martine Lob demande s'il ne serait pas envisageable de présenter un préavis pour isoler les bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 30/2013 est rejeté avec 26 « nons », 18 « oui » et 4 abstentions.**

8) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Dominique Decotignie, suite au refus du préavis 30/2013, signale que Mme Monique Mbassi, Mme Anne Pécoud et lui-même émettent le vœu que la Municipalité fasse réaliser une étude globale sur le chauffage des bâtiments DLV I à V en intégrant l'isolation des bâtiments et considérant différentes options comme le chauffage à distance et les énergies renouvelables (chauffage solaire notamment). Une solution intermédiaire sans isolation des bâtiments doit aussi être envisagée, ainsi que le simple remplacement de la chaudière. L'étude devrait inclure l'ensemble des coûts d'achat et de fonctionnement pour les différentes options.

M. David Hofstetter avait lors du dernier conseil posé la question concernant la réorganisation scolaire dans le cadre de la LEO. Sur le conseil de la Municipalité, il a envoyé à mail au directeur de la Chamberonne, dans lequel il a également profité de demander pourquoi à Cheseaux dans le cadre des ECR, il n'y avait pas la possibilité de faire un ECR à blanc alors que d'autres communes le font. Le Directeur lui a indiqué qu'une séance aura lieu le 29 mai concernant la LEO. Pour ce qui est des ECR, c'est un choix de l'établissement scolaire de ne pas donner la possibilité d'effectuer un test en blanc ; toutefois les élèves peuvent s'entraîner sur les thématiques. M. David Hofstetter signale que la note obtenue dans le cadre des ECR compte dans la note finale à raison de 30 % ; pourquoi certaines communes donnent la possibilité de préparer ces tests et d'autres pas.

Mme Viviane Jomini constate que :

- dans le cadre des travaux liés à la construction du Centre de vie enfantine, le trottoir le long de la construction a été supprimé. Ne serait-il pas possible de le libérer à présent au vu de l'avancement des travaux ;
- la Municipalité a décidé d'abaisser les trottoirs ; est-ce que ces travaux vont avoir lieu rapidement.
- les feux de circulation au centre coulés dans les tonneaux sont mal placés ; un enfant voulant traverser du côté de chez Codu est caché par le tonneau et doit s'engager sur la route; les automobilistes ont tendance à s'arrêter pour laisser l'enfant passer malgré le feu vert pour les voitures. La Municipalité devrait reconsidérer la sécurité à cet endroit.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que les travaux pour l'abaissement des trottoirs vont débiter prochainement. Concernant le trottoir non utilisable, il est encore impossible de le libérer, mais cela sera fait dès que possible. Concernant les feux de signalisation, la Municipalité en prend note et va voir ce qui est possible de faire ; l'idée de base était de rétrécir la route.

M. Christian Gonin constate que lors des travaux à la route d'Yverdon, l'entrée nord de Cheseaux a été fermée. La Municipalité a-t-elle pu constater une amélioration dans la fluidité de circulation dans les giratoires.

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale qu'il s'agissait de travaux privés et que la Municipalité n'a pas pu en tenir compte car n'en a pas été informée préalablement.

M. Jean-Luc Aebischer constate que des arrêts de bus ont été créés à la hauteur de Bell sans pour autant qu'il y ait d'éclairage et de passage pour piétons. Ne serait-il pas possible d'améliorer la situation.

M. Bernard Imfeld, Municipal, indique qu'à la hauteur du giratoire du Châtelard, l'éclairage est fait pour les arrêts de bus, plus haut aucune décision n'a été prise. Pour les traversées de route, il s'agit d'une route cantonale.

Edmond Fleury

Patricia Alvarez

Président du Conseil

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 10h10

Cheseaux, le 23 mai 2013

Prochaines séances :

- mardi 25 juin 2013
- mardi 1^{er} octobre 2013
- mardi 12 novembre 2013
- mardi 10 décembre 2013